Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID : 071-217101336-20230202-LCDELIB202301-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/01 Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 27 janvier 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**Présents**: MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel.

**Procurations**: Mme LABONNE-NOLLET Laurie à M. BERDAGUE Patrick, M. BENCADI Karim à Mme BOUCLIER Florence, Mme MATHUS Véronique à Mme MORIN-DESMURS Michèle, Mme MUNCH Armelle à M. Christian LAVENIR.

Absente excusée : Mme DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

## Objet: Approbation de la modification des statuts du SYDESL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20;

Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique;
- le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres;
- le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire;
- à compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le 07/02/2023

ID: 071-217101336-20230202-LCDELIB202301-DE

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE, la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL).
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les actions nécessaires en découlant
- NOTIFIE au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.